

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), mai 2021

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Renard véloce

Vulpes velox

Menacée

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Ce petit canidé des prairies a disparu du Canada dans les années 1930. À la suite de programmes de réintroduction lancés en 1983, l'espèce s'est réétablie dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan ainsi que dans le nord du Montana. Des activités de suivi régulières indiquent que la population a atteint un sommet en 2005, et que celle-ci a fait ensuite l'objet d'un déclin constaté lors du relevé de 2014-2015. On ignore les raisons de ce déclin, mais on soupçonne qu'il est lié aux conditions hivernales rigoureuses de 2010-2011. Les relevés d'occupation menés en 2015 et en 2018 indiquent que la population est demeurée stable depuis 2010-2011. L'espèce persiste en très petit nombre. Les menaces comprennent les empoisonnements accidentels ou intentionnels, les maladies, la perte et la fragmentation de l'habitat et les hivers rigoureux.

Répartition AB SK

Historique du statut

Espèce observée pour la dernière fois en Saskatchewan en 1928. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1978. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1998 grâce à des réintroductions fructueuses. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2009. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Oiseaux

Mouette rosée

Rhodostethia rosea

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation

Cette petite mouette peu connue niche dans une à trois colonies situées dans l'Extrême-Arctique canadien et hiverne probablement dans la mer du Labrador. Moins de 20 individus matures se reproduisent au Canada, bien qu'un nombre à peu près similaire d'individus puissent être présents sans être détectés. Grand nombre d'individus migrant à l'automne observés chaque année au large du nord de l'Alaska proviennent probablement d'une grande population distincte de l'est de la Russie. Au Canada, la productivité de l'espèce est faible, et souvent, la reproduction est reportée, et les nids, abandonnés; aucun oisillon n'a pris son envol dans la seule colonie canadienne active connue sur une période de 14 ans. Ces facteurs contribuent au déclin continu inféré de la population. L'abandon des sites de nidification dans le Bas-Arctique depuis la dernière évaluation a entraîné une diminution de l'aire de répartition de l'espèce et du nombre de localités au Canada; l'aire de reproduction de l'espèce est maintenant limitée à l'Extrême-Arctique. Les principales menaces nuisant au succès de reproduction comprennent la prédation des oisillons par la Sterne arctique dans les colonies et la contamination par des substances chimiques toxiques aéroportées. Les effets des changements climatiques en cours sur la disponibilité de nourriture, le succès de reproduction et la survie des adultes sont en grande partie inconnus.

Répartition NU MB NL Océan Arctique Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1981. Réexamen et confirmation du statut en avril 1996. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001 et en avril 2007. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2021.

Hibou des marais***Asio flammeus*****Menacée**Critères d'évaluation A2bc+4bcJustification de la désignation

La population canadienne de cette espèce de hibou nomade et répandue se reproduit dans des milieux ouverts, comme les prairies, la toundra et les milieux humides, dans l'ensemble des provinces et des territoires, et hiverne dans le sud du Canada et aux États-Unis. Selon de nouvelles procédures d'estimation de la population fondée sur les atlas, la taille de la population canadienne serait d'environ 31 000 individus matures, ce qui correspond approximativement à 10 % des estimations précédentes. Les effectifs varient dans l'espace et le temps en fonction des cycles de disponibilité des petits mammifères, principales proies de l'espèce. Cette variation ajoute de l'incertitude aux estimations du taux de déclin de la population canadienne. Les données du Relevé des oiseaux nicheurs et du Recensement des oiseaux de Noël indiquent une baisse supérieure à 30 % au cours des 3 dernières générations. On s'attend à ce que la population canadienne continue à diminuer sous l'effet des menaces futures, notamment la baisse de la disponibilité d'habitats de nidification et d'hivernage attribuable à la conversion des terres en cultures, à l'intensification de l'agriculture, à l'urbanisation et à la présence de plantes envahissantes. Dans les habitats du Bas Arctique, la croissance accrue des arbustes découlant du réchauffement du climat (arbustification) réduira davantage la disponibilité des proies et augmentera le risque de prédation.

Répartition YT NT NU BC AB SK MB ON QC NB PE NS NLHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1994 et en avril 2008. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2021.

Buse rouilleuse***Buteo regalis*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette buse de grande taille est le seul oiseau de proie endémique dans les prairies de l'Amérique du Nord. Son aire de répartition canadienne est en grande partie limitée au sud des Prairies en Alberta et en Saskatchewan, et quelques individus se trouvent dans le sud-ouest du Manitoba. Les tendances globales de la population sont demeurées stables ou ont légèrement augmenté au cours des trois dernières générations, malgré la perte continue d'habitats de nidification et d'alimentation. Le changement de statut de l'espèce reflète une amélioration des tendances de la population depuis la dernière évaluation, mais tient compte du fait que l'espèce pourrait redevenir « menacée » si les menaces, comme le déplacement causé par la production d'énergie, la compétition accrue pour l'habitat de nidification, la perturbation des sites de nidification ainsi que la persécution des proies, ne sont pas gérées de manière efficace.

Répartition AB SK MBHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1980. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en avril 1995. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2008. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2021.

Hirondelle rustique***Hirundo rustica*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cet insectivore aérien, qui figure parmi les espèces d'oiseaux les plus répandus du monde, compte environ 6,4 millions d'individus matures au Canada. Pendant plus de deux décennies, depuis quelque part entre le milieu et la fin des années 1980, sa population a connu un déclin considérable en Amérique du Nord. Cependant, la population canadienne est demeurée en grande partie stable au cours des dix dernières années (de 2009 à 2019) et a connu une importante augmentation en Saskatchewan, laquelle compense largement les déclins qui se poursuivent dans plusieurs autres provinces. Les principales menaces incluent la diminution des populations d'insectes proies, la fréquence accrue de fortes fluctuations de températures pendant la migration printanière et la période de reproduction, et, dans certaines régions, la perte de sites de nidification convenables. Même si la population canadienne demeure importante et que, dans l'ensemble, le taux de déclin a diminué, l'espèce pourrait redevenir « menacée » si les menaces se poursuivent ou s'amplifient.

Répartition YT NT NU BC AB SK MB ON QC NB PE NS NLHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2011. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2021.

Pigeon à queue barrée***Patagioenas fasciata*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Ce grand pigeon frugivore se reproduit dans les milieux boisés de l'ouest de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale; cependant, au Canada, il niche uniquement dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. L'exploitation forestière et l'urbanisation envahissante ont entraîné une réduction de la qualité et de l'étendue de l'habitat de reproduction de l'espèce. La plupart des individus hivernent dans l'ouest des États-Unis, où ils sont exposés à la perte d'habitat et à la chasse, en plus d'être menacés par une épizootie causée par le parasite *Trichomonas gallinae*. L'efficacité annuelle de la reproduction de ce pigeon est limitée en raison de la taille de ponte, qui n'est normalement que d'un œuf. L'agrégation à des sites d'alimentation collectifs ainsi qu'à des sites où des minéraux sont ingérés pour compenser les déséquilibres alimentaires rend l'espèce particulièrement vulnérable aux perturbations et aux maladies. Le Relevé des oiseaux nicheurs a noté un déclin continu à long terme de la population au Canada, soit un déclin de 11,5 % au cours des 3 dernières générations. Cependant, selon des relevés ciblant certaines espèces à des sites minéraux, il y aurait un déclin localisé d'environ 40 % sur 3 générations. L'espèce pourrait devenir « menacée » si les menaces liées à la perte d'habitat tout au long de l'année ainsi qu'aux maladies dans les sites d'hivernage aux États-Unis ne sont pas gérées de manière efficace.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2008. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Reptiles**Scinque pentaligne commun*****Plestiodon fasciatus*****En voie de disparition****Population carolinienne**Critères d'évaluation B2ab(i,ii,iii,iv,v)Justification de la désignation

Ce petit lézard discret est limité aux zones isolées sur les rives des lacs Érié, Sainte-Claire et Huron, en Ontario. La population a subi un déclin à long terme, et n'existe aujourd'hui que dans neuf petites sous-populations largement séparées, dans un paysage fortement modifié par l'urbanisation et l'agriculture. Les menaces continues sont la perte d'habitat due à diverses causes, la mortalité et les obstacles aux déplacements attribuables à un vaste réseau routier, la prédation accrue par le raton laveur et d'autres espèces associées aux milieux perturbés, et les tempêtes violentes causées par les changements climatiques qui érodent l'habitat riverain. L'espèce sauvage ayant une répartition limitée au sein d'un petit nombre de sous-populations isolées et faisant face à plusieurs menaces continues, il est justifié qu'elle conserve son statut d'espèce « en voie de disparition ».

Répartition ONHistorique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Division en populations en avril 2007. La population carolinienne a été désignée « en voie de disparition » en avril 2007. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Couleuvre à groin de L'Est***Heterodon platirhinos*****Menacée**Critères d'évaluation A2cde+3cde+4cdeJustification de la désignation

Cette grande couleuvre mobile est répartie de façon éparse dans le sud et le centre-sud de l'Ontario, où elle dépend de milieux au sol sablonneux pour pondre et hiberner, et se nourrit principalement de crapauds. La population subit un déclin continu présumé de ses effectifs à cause des menaces qui pèsent sur elle, notamment la mortalité due à la circulation routière, la construction et l'élargissement de routes, l'expansion urbaine, l'intensification de l'agriculture, la présence de prédateurs introduits et anormalement abondants ainsi que la persécution. D'après la disparition récente de cinq sous-populations au pays, l'aire de répartition semble se rétrécir grandement dans les paysages fortement modifiés par l'agriculture et l'urbanisation dans le sud ainsi que dans les paysages relativement intacts du nord-est, qui comprennent des aires protégées. L'ampleur du déclin est inconnue, étant donné qu'il est plus difficile d'effectuer le suivi de cette espèce que celui d'autres espèces de couleuvres de taille semblable. On s'attend cependant à ce que le déclin soit supérieur à 30 % au cours des 20 prochaines années.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1997. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001, en novembre 2007, et en mai 2021.

Scinque pentaligne commun

Plestiodon fasciatus

Préoccupante

Population des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit lézard discret est présent dans le sud du Bouclier canadien, en Ontario, de la baie Georgienne au fleuve Saint-Laurent. Sa présence a été signalée dans 87 sous-populations, dont 3 ont été découvertes depuis la dernière évaluation de la situation de l'espèce. On suppose que l'espèce connaît un déclin, mais on ne peut le confirmer en raison du manque de relevés systématiques aux sites occupés par le passé. Les menaces pesant sur l'espèce comprennent une déprédation accrue par les animaux indigènes et domestiques, la mortalité routière, la perte d'habitat supplémentaire attribuable au développement, et la perturbation de l'habitat due aux activités récréatives. La reconfirmation de la désignation de l'espèce en tant qu'espèce « préoccupante » signifie que cette population pourrait devenir « menacée » si les menaces ne sont pas gérées de manière efficace.

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Division en populations en avril 2007. La population des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été désignée « préoccupante » en avril 2007. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Amphibiens

Salamandre de Coeur d'Alène

Plethodon idahoensis

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette salamandre terrestre a une aire de répartition canadienne restreinte dans le sud-est de la Colombie-Britannique, qui représente environ 40 % de son aire de répartition mondiale. Elle dépend fortement de milieux humides, ombragés et rocheux, qui sont souvent situés le long de cours d'eau ou de sources de suintement à débit rapide dispersés dans un paysage par ailleurs sec. En raison de ses besoins spécifiques en matière d'habitat et des caractéristiques de son cycle vital, notamment un faible taux de reproduction, cette espèce est encore plus vulnérable aux perturbations de l'habitat. Les nouveaux renseignements comprennent une meilleure connaissance de la répartition, la clarification des menaces et l'établissement d'aires d'habitat faunique en vue d'atténuer les effets de l'exploitation forestière. Les analyses de vulnérabilité aux changements climatiques indiquent que l'espèce est très vulnérable à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses. Les tendances de la population sont encore inconnues. L'espèce pourrait devenir « menacée » si les menaces provenant de diverses sources, notamment la circulation routière ainsi que l'aménagement et l'entretien des routes, ne sont pas surveillées et atténuées de manière adéquate.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2001, en novembre 2007, et en mai 2021.

Poissons

Requin blanc

Carcharodon carcharias

En voie de disparition

Population de l'Atlantique

Critères d'évaluation A2bd

Justification de la désignation

Cette espèce très mobile est une espèce migratrice saisonnière dans les eaux canadiennes de l'Atlantique et fait partie d'une population étendue de l'Atlantique Nord-Ouest. Le statut de la population canadienne est considéré comme étant le même que celui de la vaste population de l'Atlantique Nord-Ouest, qui aurait diminué de plus de 70 % au cours de la dernière génération et demie (depuis les années 1960) en raison de la mortalité accidentelle causée par les pêches. Cependant, la population semble être demeurée stable depuis les années 1990 et devrait le demeurer ou augmenter

légèrement. Malgré la mise en place de mesures visant à améliorer les pratiques de pêche, la mortalité causée par les prises accessoires dans les pêches continue d'être la principale menace pesant sur l'espèce. L'espèce est encore vulnérable à cette menace en raison de sa longue durée de génération (42 ans) et de son faible taux de reproduction.

Répartition QC NB PE NS NL Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Sucet de lac

Erimyzon sucetta

En voie de disparition

Critères d'évaluation A3bce+4bce; B2ab(ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Au Canada, cette petite espèce de catostomidé est limitée aux milieux humides du sud-ouest de l'Ontario. Elle montre des préférences très spécifiques et restrictives en matière d'habitat, ce qui la rend extrêmement vulnérable aux modifications de l'habitat causées par les espèces envahissantes, les changements climatiques et les pratiques agricoles. Ces menaces qui interagissent entraînent une augmentation de la turbidité ainsi que la fragmentation et la perte continues d'habitat. On s'attend notamment à ce que le roseau commun envahissant, s'il ne fait pas l'objet d'une gestion efficace, se propage rapidement et réduise considérablement l'habitat de l'espèce sur une courte période. Trois sous-populations qui existaient dans le passé ont disparu, et, parmi les dix sous-populations restantes, la situation de neuf d'entre elles est médiocre, alors que la situation de la dernière est passable. Si les menaces pesant sur ces sous-populations existantes ne sont pas gérées efficacement, la perte d'individus et de sous-populations se poursuivra.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1994. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2008. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Milandre

Galeorhinus galeus

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Les individus de cette espèce de requin de la côte du Pacifique sont considérés comme formant une seule population migratrice au large de la côte ouest de l'Amérique du Nord. Plus de 800 000 individus, principalement des adultes de grande taille, ont été pêchés pour leur foie entre 1937 et 1949. En 2012, l'abondance de la population à l'échelle de la côte a été estimée à environ 10 % de son abondance passée. Les taux de capture des pêches commerciales et les relevés par navire de recherche indiquent une plus grande abondance dans les eaux canadiennes entre 2012 et 2018 qu'entre 2003 et 2011. Les prises accessoires dans les pêches commerciales au chalut et à la palangre ciblant les poissons de fond, qui se poursuivent à de faibles taux au Canada et aux États-Unis, représentent la principale menace continue pesant sur l'espèce. Il est interdit de cibler et de conserver ce requin au Canada, mais l'on ignore quels sont les taux de mortalité après la remise à l'eau. Le rétablissement de la population est davantage limité par le faible taux de croissance et la faible fécondité de l'espèce.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2007. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Arthropodes

Noctuelle d'Edwards

Anarta edwardsii

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,iv,v)+2ab(ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Ce beau papillon nocturne gris vit dans la partie supérieure des plages et les dunes côtières à végétation clairsemée de seulement six sites sur l'île de Vancouver et les îles Gulf adjacentes; deux de ces sous-populations pourraient être disparues. L'habitat de l'espèce est exposé aux risques associés à l'augmentation de l'empiètement de la végétation (par des espèces végétales indigènes et non indigènes), aux activités récréatives et à la perte de sable attribuable à la fréquence, à la gravité et à l'intensité accrues des tempêtes hivernales, aggravées par l'élévation du niveau de la mer.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2009. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Cicindèle des galets

Cicindela marginipennis

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce particulière de cicindèle a une petite aire de répartition fragmentée dans trois régions géographiques distinctes du Nouveau-Brunswick : le fleuve Saint-Jean, la rivière Southwest Miramichi et la région du lac Grand. L'habitat de l'espèce, qui consiste en des plages de galets et de sable à végétation clairsemée sur les rives de lac et les îles fluviales, est très fragmenté et restreint. Jusqu'à 74 % de l'habitat potentiel sur le fleuve Saint-Jean a disparu lors de la construction du barrage de Mactaquac dans les années 1960. Les principales menaces pesant sur l'habitat sont la modification des rives associée à la construction de chalets ainsi que le compactage du sol causé par l'utilisation de véhicules tout-terrain (VTT) dans la région du lac Grand. Comme les larves vivent dans des terriers parmi les galets, la circulation de VTT et d'autres véhicules sur les plages peut écraser les terriers et causer la mortalité des larves en plus d'avoir des effets négatifs sur la structure de l'habitat. La rive située devant les chalets est souvent modifiée par l'enlèvement de la végétation et parfois par le nivellement, ce qui comprend le dépôt de sable qui ensevelit les terriers des larves. L'amélioration du statut de l'espèce reflète la découverte de nouveaux sites, dont un nouveau bassin versant, depuis la dernière évaluation ainsi qu'un changement de l'interprétation de « fragmentation grave ». Toutefois, l'espèce peut devenir « menacée » si les menaces ne sont pas gérées de manière efficace.

Répartition NB

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2008. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2021.

Gomphe spéculaire

Octogomphus specularis

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette libellule est présente dans seulement sept cours d'eau chaude à débit rapide qui s'écoulent depuis de petits lacs des basses terres situées dans les montagnes de la vallée du bas Fraser, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Dans cette région, l'espèce se trouve à la limite nord de son aire de répartition, qui s'étend vers le sud jusqu'au Mexique. Les larves se nourrissent pendant trois ans dans les cours d'eau, tandis que les adultes ne se nourrissent que pendant quelques semaines dans les forêts avoisinantes. Il n'existe aucune estimation des tendances de la population obtenue à partir des quelques 150 observations effectuées au cours des 90 dernières années. La plupart des cours d'eau occupés par l'espèce sont situés dans des bassins versants forestiers subissant peu de menaces. Toutefois, les menaces locales comprennent la mortalité due aux véhicules routiers, aux traversées de cours d'eau et la perturbation des cours d'eau par des véhicules tous terrains.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2021.

Mollusques

Petite oréohélice

Oreohelix cooperi

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

À l'échelle mondiale, ce petit escargot terrestre (coquille d'environ 1 cm de largeur) est confiné à quatre collines ou montagnes isolées des Grandes Plaines de l'Amérique du Nord. Au Canada, il se trouve seulement dans les collines Cypress de l'Alberta et de la Saskatchewan. Connue pour occuper cette région depuis 1905, bien que sous un nom différent, l'espèce se trouve sur des crêtes, des falaises, des pentes et des sommets de colline, dans un milieu au substrat de sable, de limon, de galets et de conglomérats de la Formation de Cypress Hills ou à proximité de celui-ci. Les individus de l'espèce sont répartis de manière éparse au sein de ces milieux. L'espèce est absente du versant sud à pente douce des collines Cypress, et se trouve rarement dans les fonds de vallée. Cet escargot, qui se déplace lentement, est vulnérable aux feux de forêt catastrophiques, lesquels sont exacerbés par une accumulation de combustibles attribuable à la suppression des incendies au cours du dernier siècle et les sécheresses associées aux changements climatiques. Les

espèces introduites, notamment le Dindon sauvage, qui recherche de la nourriture au sol, ainsi qu'un parasite, sont de plus en plus préoccupantes.

Répartition AB SK

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2021.

Mulette verruqueuse

Cyclonaias tuberculata

Menacée

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Au Canada, ce mollusque d'eau douce longévif de taille moyenne et à coquille lourde est limité au sud-ouest de l'Ontario. Cette espèce vit dans des cours d'eau, petits à grands, aux conditions d'écoulement diverses, et préfère un substrat composé de galets, de gravier et de sable. Elle aurait disparu des sites de la rivière Détroit et du lac Érié où elle se trouvait autrefois, mais est encore présente dans les rivières Ausable, Sydenham et Thames. La qualité de l'habitat qu'occupe l'espèce devrait continuer de diminuer à cause de menaces comme la pollution (ruissellement agricole et urbain), les changements climatiques (sécheresses), les espèces envahissantes (dreissenidés et gobie à taches noires) et le dragage.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2021.

Pholade tronquée

Barnea truncata

Menacée

Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation

Au Canada, ce bivalve marin intertidal est confiné à de petites parties du bassin Minas, en Nouvelle-Écosse. Dans ce bassin, l'espèce est entièrement dépendante du faciès à mudstone rouge, une formation géologique. L'espèce creuse dans le mudstone et y reste immobile à l'âge adulte. Des changements dans le dépôt des sédiments peuvent couvrir l'habitat et étouffer et tuer les individus. La principale menace pesant sur l'espèce est l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes violentes causée par les changements climatiques, qui peuvent soudainement déplacer et redéposer les sédiments. D'autres menaces sont les activités humaines qui entraînent des changements dans les tendances du courant, de l'érosion et du dépôt des sédiments, la pollution associée au ruissellement provenant de sources agricoles ou urbaines, et l'élévation du niveau de la mer causée par les changements climatiques.

Répartition NS Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2009. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Plantes vasculaires

Aster soyeux

Symphotrichum sericeum

Menacée

Critères d'évaluation A3c+4ac

Justification de la désignation

Cette belle vivace à fleurs violettes et à feuilles soyeuses et argentées est restreinte aux savanes à chênes et aux prairies xériques à herbes hautes isolées restantes du sud du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario. L'espèce a été désignée « menacée » lors de sa dernière évaluation en raison du petit nombre d'individus connus. Des efforts de recherche subséquents ont permis de découvrir de nouveaux sites, et, grâce à des partenariats avec des gestionnaires de terres publiques et privées, il a été possible d'accroître la population à certains sites. Ailleurs, cependant, il y a eu diminution de l'abondance et de la zone d'occupation, et les menaces pesant sur cette espèce demeurent très élevées, principalement celles liées à l'extraction d'agrégats et à la dégradation de l'habitat. On présume que la population connaîtra un déclin supérieur à 30 % au cours des 20 à 30 prochaines années selon l'impact des menaces potentielles. L'espèce est limitée par une faible viabilité des graines et une faible production de graines, ce qui indique que les déclinés actuels pourraient se poursuivre.

Répartition MB ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en 1988. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Carmantine d'Amérique

Justicia americana

Menacée

Critères d'évaluation A2ace+4ace

Justification de la désignation

Cette fleur sauvage aquatique, qui habite les rives de lac et de cours d'eau, se trouve dans 13 sites du sud de l'Ontario et du sud-ouest du Québec. Bien que l'espèce soit encore présente en grand nombre à l'échelle locale, ses effectifs ont considérablement diminué au cours des dix dernières années en raison de pertes importantes dans la région de la rivière des Mille-Îles, au Québec. Cette diminution est en grande partie attribuable aux fluctuations anormalement extrêmes ou prolongées du niveau de l'eau, causées par la gestion des niveaux d'eau et les changements climatiques. Les espèces envahissantes, comme le roseau commun et la quenouille glauque, sont susceptibles de contribuer aux futurs déclin de la population.

Répartition ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1984. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en mai 2021.

Chicot févier

Gymnocladus dioicus

Menacée

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Au Canada, ce feuillu ne se trouve que dans l'extrême sud-ouest de l'Ontario. Même si des recherches ont permis de découvrir de nouvelles sous-populations et que de nouveaux sites ont été établis dans le cadre d'activités de rétablissement, le nombre d'individus matures est encore très faible. La plupart des sous-populations sont menacées par l'ombre résultant de la suppression des incendies de forêt, tandis que plusieurs occurrences sur les îles du lac Érié sont menacées par de fortes densités de Cormorans à aigrettes nicheurs. La capacité de la présente espèce à réagir aux menaces est réduite par le faible taux de reproduction sexuée et par la faible production de graines, qui limite la dispersion.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1983. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000 et en mai 2021.

Dryoptéride côtière

Dryopteris arguta

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette fougère de la côte Pacifique de l'Amérique du Nord atteint sa limite nord aux îles Gulf, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, où elle est présente au sein de petites sous-populations dans un habitat forestier côtier et accidenté. Même si l'espèce se trouve dans une zone très restreinte sur le plan géographique, sa population semble être relativement stable et n'est actuellement pas exposée à un risque de déclin élevé dû à des menaces naturelles ou anthropiques. La présence de plantes envahissantes et le piétinement accidentel par des amateurs de plein air ont été signalés. L'impact des menaces est actuellement évalué comme étant faible, mais des agents pathogènes fongiques introduits ainsi que l'augmentation des sécheresses et des incendies intenses associés aux changements climatiques représentent des menaces futures possibles.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000 et en mai 2021.

Hyménoxys herbacé

Tetranuris herbacea

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette plante herbacée vivace est présente seulement dans la région des Grands Lacs, où elle est limitée aux rares alvars et habitats riverains de substrat rocheux calcaire. Quatre-vingt-quinze pour cent de la population mondiale se trouve au

Canada. Cette espèce peut être très abondante là où elle est présente, et quelques grandes sous-populations de l'ouest de l'île Manitoulin atténuent le niveau de risque pour le reste de la population. Les menaces continues sont la suppression des incendies, le piétinement par des humains, l'utilisation de véhicules hors route, la construction de bâtiments et de routes, l'exploitation de carrières, l'exploitation forestière dans les forêts adjacentes et l'invasion par des espèces exotiques. Le changement de statut depuis la dernière évaluation est attribuable à un effort de recherche accru et à un changement de l'interprétation de « fragmentation grave ».

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2002. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2021.

Lichens

Érioderme mou

Erioderma mollissimum

En voie de disparition

Critères d'évaluation B2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Au Canada, ce grand lichen foliacé n'est actuellement présent qu'en Nouvelle-Écosse et sur la presqu'île Avalon de Terre-Neuve-et-Labrador. Il se trouvait autrefois au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au Tennessee et en Caroline du Nord, aux États-Unis. Ce lichen pousse sur l'érable rouge, le bouleau jaune et le sapin baumier des forêts humides situées dans un rayon de 30 km de l'océan. On estime que le nombre d'individus matures au Canada est inférieur à 2 500 thalles, d'après des données d'observations sur le terrain de thalles matures et de la quantité restante d'habitat convenable. Un déclin continu de la population est probable en raison des menaces pesant sur l'espèce, notamment les changements climatiques, la pollution atmosphérique et la destruction de l'habitat due au déboisement et à la récolte du bois.

Répartition NB NS NL

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2009. Réexamen et confirmation du statut en mai 2021.

Hétérodermie maritime

Heterodermia sitchensis

Menacée

Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v); D1

Justification de la désignation

Il existe 20 occurrences connues de ce lichen foliacé sur la côte ouest de l'île de Vancouver, au Canada, et 2 occurrences aux États-Unis. Cette espèce affiche une grande spécificité à l'égard de son habitat et pousse seulement sur des rameaux d'épinettes de Sitka de petit diamètre ayant perdu une partie de leurs feuilles; ces arbres présents près du rivage sont souvent riches en azote en raison de la proximité aux échoueries d'otaries ou aux sites de nidification des oiseaux. Le nombre d'individus matures (thalles) serait inférieur à 1 000. Ce lichen est très vulnérable aux effets des tempêtes violentes associées aux changements climatiques, qui détruisent les rameaux sur lesquels il vit. Le changement de statut, depuis la catégorie « en voie de disparition », reflète une meilleure connaissance de la répartition découlant de l'intensification des efforts de relevé.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1996. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2006. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2021.

04/05/2021